

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 janvier 2016 à 19 h 30 mn

Le dix-huit janvier deux mille seize, les membres du Conseil Municipal de BRION SUR OURCE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Georges MORIN, Maire

Présents : MORIN Georges (pouvoir de GEORGES Jean-Paul), FELDER Eric, LAURENCOT Marc, RIGOLLOT Xavier, BASTIEN Aurore, PASOTTO Emmanuelle (pouvoir de THERY Sophie), HUGUENOT-CAMUS Françoise, GENTY Marie-José,
Absents : GEORGES Jean-Paul (a donné pouvoir à MORIN Georges), PIARDON Jean-Pierre, THERY Sophie (a donné pouvoir à PASOTTO Emmanuelle),
Secrétaire de séance : GENTY Marie-José

SUBVENTION TRAVAUX ONF

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de **dépressage** sur **5,49 ha** à entreprendre dans la **parcelle forestière 11** de la forêt communale relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant estimatif s'élève à la somme de **4 292,35 €** hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. APPROUVE le projet qui lui a été présenté ;
2. SOLLICITE l'octroi d'une aide du Conseil Départemental de Côte d'Or pour ces travaux, d'un montant maximum de **1 716,94 €**;
3. APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'il figure à la demande d'aide ;
4. S'ENGAGE à inscrire au budget les sommes nécessaires à la réalisation des travaux et à la bonne réussite de l'opération ;
5. DESIGNER l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or ;
6. DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

DISSOLUTION CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de ne pas dissoudre le CCAS (Centre Communal d'Action Social).

LOCATION VIGNES COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte d'encaisser la somme d'un montant de 2 065,50 € par chèque établi par SARL CHAMPAGNE LHUILLIER à titre exceptionnel pour la location de la vigne de la commune.

ENCAISSEMENT PARTS SOCIALES SICA DES VIGNERONS

Le Maire explique au conseil municipal, que la commune possédait 5 parts sociales d'un un montant de 381 € à la SICA DES VIGNERONS de Haute Bourgogne, qui a fusionné avec Les caves de Bailly Lapierre, Quai de L'Yonne 89530 ST BRIS LE VINEUX,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte d'encaisser la somme d'un montant de 381,00 € par chèque bancaire établi par les caves Bailly Lapierre.

CONVENTION MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de mettre à disposition à la commune de COURBAN, quelques heures par mois, l'employé communal, Mr GUYARD Kévin,

La commune de Brion-sur-Ource s'engage à prendre en charge la totalité du salaire + charges et sera détaché sur la commune de COURBAN moyennant une répartition financière calculée sur le temps de travail effectué.

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Courban, et tous les documents afférents à ce dossier.

REMBOURSEMENT CHARGES CHAUFFAGE LOCATAIRE LOGEMENT ECOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de régulariser les charges locatives pour le chauffage de l'année 2015 et de rembourser le montant de 616.60 € (six cent seize Euros et soixante centimes) à Madame AUROUSSEAU Odile, locataire du logement de l'école.